



La Ville de Brossard est actuellement à la recherche de personnes dynamiques pour combler le poste suivant :

MONITEUR(TRICE) DES CAMPS DE JOUR –

DIRECTION DU LOISIR, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ENVIRON 40 POSTES SAISONNIERS

Urbaine, contemporaine et ouverte sur le monde, Brossard est la 12^e ville en importance au Québec avec plus de 86 000 habitants. Sa situation géographique enviable, en bordure du fleuve St-Laurent et à proximité de Montréal, la qualité des services municipaux offerts, l'accessibilité de ses commerces et de ses grandes voies de circulation combinée à la vie paisible de ses quartiers font de Brossard un milieu propice à l'épanouissement des individus et des familles et un lieu de travail des plus stimulants pour ses employés. La Ville est à la recherche de candidat(e)s afin de combler des postes saisonniers de moniteur de camp de jour.

Sous la responsabilité du Chef de camp, le moniteur exécute des tâches reliées à la réalisation et l'animation d'activités pour les enfants de 5 à 15 ans de la Ville de Brossard. Il réalise divers mandats qui lui sont confiés par son supérieur.

Principales tâches

- Planifie les semaines d'activités des camps de jour;
- Assure l'encadrement sécuritaire des enfants selon les ratios établis;
- Assure un contrôle des présences des enfants dans son groupe;
- Réalise et anime un programme d'activités pour les enfants.

Qualifications et exigences

- Poursuivre présentement une formation de niveau secondaire, collégial ou universitaire;
- Être étudiant et être âgé de 16 ans et plus;
- Expérience dans le milieu des camps ou dans un milieu connexe;
- Habilité à encadrer et à faire de l'animation pour les enfants;
- Expérience avec les jeunes;
- Certification de secourisme valide (un atout);
- Grand sens de l'organisation et aptitude pour la communication;
- Leadership, esprit d'équipe, maturité et dynamisme;
- Avoir de la facilité à parler en public.

La période de travail s'étend de la fin du mois de mai à la mi-août. Le salaire horaire est déterminé par l'échelle en vigueur et les conditions de travail sont déterminées par la convention collective en vigueur. L'horaire de travail est d'environ 40 heures par semaine et comprend des quarts de travail de jour, de soir et de fin de semaine. Seules les personnes retenues seront contactées.

La Ville de Brossard souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.

Les personnes intéressées peuvent soumettre leur candidature en complétant le formulaire prévu à cet effet dans la section carrière du site internet de la Ville (brossard.ca) ou peuvent faire parvenir leur curriculum vitae, ainsi que le formulaire d'accès à l'égalité* (voir les informations ci-dessous) en mentionnant le numéro de concours **EXT-2016-12** dans l'objet du courriel **au plus tard le 24 mars 2016** à l'adresse suivante :

VILLE DE BROSSARD
Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire
2001, boulevard de Rome, Brossard (Québec) J4W 3K5
Courrier électronique : jean-philippe.primeau@brossard.ca

***Veuillez remplir le formulaire d'accès à l'égalité en emploi et le joindre à votre curriculum vitae en cliquant sur le lien ci-dessous :**

http://www.ville.brossard.qc.ca/Brossard/media/Documentation/Emplois/Questionnaire_Acces-egalite-en-emploi_Interactif.pdf